

Loi

accordant à titre posthume la bourgeoisie d'honneur de Genève à Monsieur Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Irak et Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 30 de la loi sur la nationalité genevoise, du 13 mars 1992,
décrète ce qui suit :

Article unique

La bourgeoisie d'honneur est conférée à titre posthume à Monsieur Sergio Vieira de Mello eu égard à sa contribution remarquable en faveur de la promotion de la paix et des valeurs des Nations Unies que Genève accueille sur son territoire.